

RÉSOLUTION N° 441

**RAPPORT BIENNAL 2005-2006 DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE
RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quatorzième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/JIA/Doc.316(07), « Rapport biennal 2005-2006 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) »;

CONSIDÉRANT:

Que, conformément à la clause neuf du Contrat constitutif du CATIE, signé entre le Gouvernement de la République du Costa Rica et l'IICA, c'est au Conseil interaméricain de l'agriculture qu'il revient d'examiner le rapport biennal de ce Centre, lequel contient les éléments techniques, financiers et administratifs de son activité;

Que le Directeur général du CATIE a présenté au Conseil, lors de sa Quatorzième réunion ordinaire, le rapport biennal de ce Centre pour la période 2005-2006;

DÉCIDE:

1. De remercier les autorités et le personnel du CATIE pour la présentation du rapport biennal 2005-2006 de ce Centre.
2. De féliciter le directeur général du CATIE pour le contenu et la présentation dudit rapport.
3. De déléguer au Comité exécutif la responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et les plans biennaux du CATIE et de demander à son Directeur général d'envoyer directement, dorénavant, à la Direction générale de l'IICA le rapport biennal et les plans de cette institution dans la version qu'aura accueillie favorablement le Comité exécutif.